

Instituts de Recherche :

Mission et fonctionnement

1. Mission

Les instituts regroupent des unités de recherche autour de projets scientifiques en relation avec les organismes de recherche, les collectivités et le monde socio-économique, notamment les pôles de compétitivité afin de faire progresser la qualité des recherches engagées et de conférer à ces unités une visibilité internationale accrue. Ils ont pour mission de

- Mener une réflexion stratégique sur le développement de l'activité scientifique et sur l'emploi des moyens humains et matériels.
 - Mutualiser des moyens financiers, techniques et humains et animer les plates formes technologiques.
 - Favoriser le développement des recherches pluridisciplinaires.
 - Organiser l'activité d'appui à l'innovation et la valorisation de la recherche (détection, maturation, transfert) en lien avec les services de valorisation des établissements et du PRES et des dispositifs de valorisation de la région et de la métropole.
- Travailler avec les composantes et les écoles doctorales sur les liens formation-recherche.

2. Membres

Les instituts regroupent les laboratoires de recherche impliqués d'une manière significative dans le projet scientifique de l'Institut.

3. Gouvernance

3.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé du suivi du programme scientifique de l'institut et de l'emploi des moyens affectés. Le comité discute également des moyens demandés pour la réalisation du programme de l'institut. Il est composé de :

- représentants des établissements impliqués (universités, écoles, organismes,...) (un représentant par établissement) ;
- directeur de l'Institut ;
- membres invités : Région, LMCU, DRRT, pôles de compétitivité impliqués,...

3.2 Comité de Direction

Le Comité de direction est composé du directeur de l'Institut et des directeurs des unités. Il est chargé de la mise en place et du suivi des projets portés par l'Institut en lien avec les équipes de recherche.

Le Comité se réunit en formation élargie aux directeurs de composantes et écoles doctorales concernées pour traiter des questions d'intérêt commun (emplois, liens formation-recherche, locaux, plateaux technologiques,...).

3.3 Directeur

Le Directeur assure, avec le comité de direction, la mission de l'Institut. Il est désigné d'après la procédure suivante :

- appel à candidatures ;
- proposition du Comité de Direction,
- avis des conseils des laboratoires concernés
- désignation par le comité de pilotage.

3.4. Comité Stratégique

Chaque institut met en place un comité stratégique composé des personnalités scientifiques nationales et internationales. Ce comité a pour rôle d'examiner la stratégie scientifique de l'institut et de faire des recommandations aux tutelles sur cette stratégie et sur sa mise en place.

4. Moyens

L'institut dispose des moyens spécifiques affectés par les établissements (universités, écoles, organismes, région,...) et des moyens mutualisés affectés par les laboratoires pour assurer sa mission, notamment la mise en place des programmes pluridisciplinaires, l'animation scientifique, la gestion mutualisée et le fonctionnement et développement des plates-formes et équipements communs.